

# CLUB de L'AMITIE de SAINT-MACAIRE

Association Loi 1901 N°W333000515 Siège Social Mairie de Saint-Macaire 33490 SAINT-MACAIRE

## ASSEMBLEE GENERALE du SAMEDI 2 DECEMBRE 2023

CONVOCAION à 10H30 à l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE à la Salle des Mariages du 2<sup>ème</sup> étage de la Mairie  
et INVITATION à 12H00 au DEJEUNER SPECTACLE à la Salle des fêtes François Mauriac de SAINT-MACAIRE



L'Assemblée Générale annuelle de notre Association se tiendra à la Mairie de SAINT-MACAIRE (salle du 2<sup>ème</sup> étage - accès par ascenseur) le **Samedi 2 Décembre 2023 à 10H30 précises**. Conformément à l'Article 13 des Statuts de l'Association, le quorum requiert un tiers des Membres présents ou représentés, soit 45 votants pour cette Assemblée (Membres à jour de leur Cotisation 2023).

### ORDRE du JOUR

- Rapports Moral, d'Activité et Financier 2023.
- Compte-rendu des Manifestations 2023.
- Projet d'Animations et de Voyages pour 2024.
- Renouvellement du « Tiers sortant ».
- Avenir du Club et Questions diverses.

A l'issue de l'Assemblée Générale, vous pourrez participer à 12H15, à la Salle François Mauriac de Saint-Macaire au Déjeuner dansant pour une participation de **39 €** pour les Membres du Club (**y compris les nouveaux Adhérents**) et **49 €** pour les non Membres.

### MENU

Punch, Kir, Amuses bouche

Duo de Foie gras et son pain d'épice

Pavé de ris de veau châtelaine

Pavé de bœuf et ses échalotes fondues  
avec son accompagnement

Assiette du Fromager et sa Verduze

Profiteroles au chocolat chaud

Vin Rouge et Rosé

Café et Champagne



Après le Déjeuner et la remise des Cadeaux Anniversaires (fleurs pour les Dames et bouteilles de vin pour les Messieurs) vous pourrez danser avec l'Orchestre de Jacky DUMARTIN.

Vous trouverez, ci-joint, les documents suivant :

- le Programme des Activités prévues pour 2024.
- une feuille comportant 4 bulletins réponse à découper :
  - 1 **Bulletin de Participation à l'Assemblée Générale et au Déjeuner-Spectacle**.
  - 1 **Bulletin d'Adhésion au Club** pour l'année 2024.
  - 1 **Pouvoir pour l'Assemblée Générale** pour ceux qui ne pourraient pas y assister.
  - Pour les Adhérents de 2023 uniquement, 1 **Bulletin de Candidature au Renouvellement du Tiers sortant** pour les Candidats éventuels désirant participer au Conseil d'Administration.

Les bulletins de **Participation à l'A.G. et d'Adhésion 2024** doivent être accompagnés, chacun, de leur chèque de règlement (**pas de chèque global pour les 2 bulletins**)